

# *l'écho de l'Argentonne*

Bulletin communal de Rioux-Martin – Août 2012



Les paysages de Rioux-Martin, vue depuis la Haute-Lande en février et mai 2012



## LE MOT DU MAIRE

*« Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts. »*

(I. NEWTON)

## Sommaire

◆ Budget communal 2011 et 2012.....	2
◆ Travaux et projets communaux (cimetière, changement des fenêtres, voirie, bacs poubelles, règlement cimetière, aménagement bourg, plans canicule et grand froid.....)	3-6
◆ La vie communale (associations et manifestations).....	6-8
◆ État civil et coordonnées de la mairie.....	9
◆ Résultats des élections.....	9
◆ Informations diverses.....	9-12

Voici le premier semestre de l'année 2012 de passé et il est temps de vous faire part des travaux, projets et événements qui ont eu lieu au cours de cette période.

Des réalisations et de nombreux projets, ainsi qu'un travail d'équipe pour améliorer votre qualité de vie.

Denis GIORGESSI



# Budget communal 2011 et 2012 : quelques chiffres

Le compte administratif 2011, le compte de gestion 2011 et le budget primitif 2012 de la Commune, du SPANC (Service public d'assainissement non collectif) et du CCAS (Centre communal d'action sociale) ont été votés par le conseil municipal le 27 mars 2012. Ces chiffres ont été validés par Mme Beauval, trésorière de Chalais.

## ❖ Compte administratif 2011

Le compte administratif 2011 de la commune de Rioux-Martin fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement (dépenses courantes : salaires, charges, fournitures, assurances, frais de télécommunication, subventions aux associations, participation aux syndicats, ordures ménagères...): 164 810,53 €
- Recettes de fonctionnement (redevance ordures ménagères, impôts locaux, taxe pylônes, dotations, revenus des immeubles...): 218 020,94 €
- **Soit un résultat de fonctionnement excédentaire de + 53 210,41 €.**
- Dépenses d'investissement (capital des emprunts, travaux cimetièrre, aménagement cours salle des fêtes, études aménagement du bourg et révision du zonage d'assainissement...): 60 025,20 €
- Recettes d'investissement (fonds de compensation TVA, créances locataires acquéreurs...): 40 597,24 €
- **Soit un résultat d'investissement déficitaire de - 19 427,96 €.**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>RECETTES</b>	40 597,24 €	218 020,94 €
<b>DÉPENSES</b>	60 025,20 €	164 810,53 €
<b>RÉSULTAT</b>	<b>- 19 427,96 €</b>	<b>53 210,41 €</b>

Il faut ajouter à ces résultats 2011 les résultats de clôture de l'exercice précédent :

- Résultats 2010 en fonctionnement: 132 918,69 €
  - Résultats 2010 en investissement: -5 758,87 €
- Ce qui, additionné avec les résultats de cette année, donne les résultats de clôture suivants (résultat de l'exercice + résultats antérieurs) :

- En fonctionnement: + 186 129,10 €
- En investissement: -25 186,83 €

Le déficit d'investissement est prélevé en fonctionnement. Dans le budget prévisionnel 2012 on retrouvera les chiffres suivants :

- Budget de fonctionnement: en excédent de fonctionnement reporté: 160 942,27 € (186 129,10 - 25 186,83)
- Budget d'investissement: en déficit d'investissement reporté: 25 186,83 € (dépenses) et en excédent de fonctionnement capitalisé: 25 186,83 € (recettes). Ces deux chiffres s'annulent.

La CAF (capacité d'autofinancement, qui permet de rembourser les emprunts souscrits par la commune et d'investir) de la commune est de 24,41 %, indicateur d'une bonne situation financière car la moyenne est entre 10 et 15 %.

## ❖ Budget primitif 2012

Le budget primitif 2012 de la commune de Rioux-Martin a été voté comme suit :

- Le budget de fonctionnement dépenses et recettes est équilibré à 368 763 €
- Le budget investissement recettes et dépenses est équilibré à 184 951 €

## ❖ Subventions aux associations

Les subventions 2012 notées en attente ne seront versées qu'après fournitures de pièces complémentaires par les associations (bilan financier, budget prévisionnel, descriptif des activités...).

Les associations qui souhaitent demander une subvention à la collectivité doivent envoyer les documents suivants avant le mois de mars :

- Courrier de demande
- Budget réalisé de l'année N-1 et bilan financier
- Budget prévisionnel

- Descriptif des activités.  
Elles sont ensuite soumises au vote du conseil municipal.

Associations	Somme versée en 2011	Somme votée en 2012
ATRAIT	1 000 €	1 000 €
Un Autre regard en Argentonne	1 100 €	1 000 €
PASS Sud Charente	14 000 €	14 000 €
Saint Hubert Club Chalaisien	1 000 €	1 000 €
Mobilité personnes âgées / Centre Social	65 €	77 €
Voyage scolaire RPI Brie / Bardenac / Yviers - enfants de la commune	/	215 €
Ennemis des cultures	124 €	106 €
ADMR / Chalais	160 €	160 €
Donneurs du sang / Chalais	170 €	170 €
Foyer Collège Chalais	30 €	30 € (en attente)
ASCAC, Jumping de Chalais	150 €	150 €
Association mise en valeur de la forêt du Sud Charente	100 €	100 €
BAMBINO (assistante maternelle Chalais)	80 €	80 €
Comité de jumelage du Pays de Chalais	80 €	80 € (en attente)
Association de pêche	50 €	50 €
Amicale laïque de Chalais	60 €	60 €
Promotion du veau de Chalais	80 €	80 € (en attente)
AAISC Barbezieux	/	67 €
Pôle Touristique du Sud Charente à Aubeterre	800 €	800 €
RASED Montmoreau / Chalais	50 €	50 €
CAUE Charente	46 €	46 €
Ligue contre le cancer	30 €	30 €
TED 16, groupement de défense sanitaire	/	200 € (en attente)
Croix rouge française	80 €	80 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 255 €</b>	<b>19 631 €</b>

## ❖ Vote des taux d'imposition 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé de ne pas augmenter le taux des 4 taxes communales, les taux sont donc identiques à ceux de l'année 2011 :

- **Taxe d'habitation** : 16,92 %
- **Taxe foncier bâti** : 13,44 %
- **Taxe foncier non bâti** : 36,20 %
- **CFE (Cotisation foncière des entreprises, ancienne TP)** : 21,75 %

## ❖ Dépenses d'investissement prévues en 2012

- Compte 2151 : travaux de voirie, dont travaux FDAC 2012, pour 70 656 € / travaux réalisés.
- Compte 2135 : pose d'un portail pour la grange « chez Martin », isolation phonique de la salle de réunion, isolation thermique des combles de la mairie et changement d'une partie des huisseries / travaux réalisés (pour l'isolation phonique et thermique, monter un dossier de subvention auprès de la région Poitou-Charentes dans le cadre du FRIL), pour 27 990 €.
- Opération 89 : création cimetièrre, compte 2313 : construction cimetièrre, pour 25 000 € / travaux réalisés.
- Compte 21318 : pose d'une porte pour les WC de la halte aux randonneurs sur la place centrale, pose d'un carrelage et de la hotte dans la cuisine de la salle des fêtes, pour 9 570 €.
- Compte 2313 : agrandissement du hangar « chez Martin », pour 5 000 €.
- Opération 88 : aménagement des entrées du bourg, compte 2031 : frais d'études pour l'aménagement du bourg, pour 3 200,17 €.
- Compte 21757 : achat d'une lame racloir (dans le cadre du plan grand froid), pour 3 200 €.
- Compte 2183 : changement d'un ordinateur de la mairie, pour 1 000 € / achat réalisé.

# Travaux et projets communaux

## Le nouveau cimetière paysager « Chez Martin »

Le nouveau cimetière paysager « Chez Martin », sous la mairie, est quasiment finalisé. Début 2012 les travaux suivants ont été réalisés :

- Pose du grillage simple torsion galvanisé, clôturant l'ensemble du cimetière (travaux réalisés par le chantier d'insertion PASS Sud Charente).
- Pose des pavés en pierre reconstituée, le long de toutes les allées (travaux réalisés par l'entreprise A. Godet), terrassement des allées et pose de calcaire (travaux réalisés par l'entreprise Naudin TP).
- Plantations : semis de pelouse (travaux réalisés par l'entreprise Sud Charente paysages J.-P. Charbonnier), plantation de la haie, en bordure de la clôture, et plantation des massifs (plants pris aux établissements horticoles J.-L. Constantin et plantation réalisée par PASS Sud Charente). Le printemps pluvieux a permis une bonne reprise des plantations et un bon départ pour les semis de pelouse. Une première tonte a déjà été réalisée.



L'entrée du cimetière

- Achat et pose d'un portail de style traditionnel, en aluminium, de couleur anthracite (pris chez Lapeyre).

Montant des dépenses effectuées, liées au programme « nouveau cimetière paysager Chez Martin » : 72 000 € TTC contre 60 000 € TTC de

prévu. Les soldes des subventions ont été demandées : subvention de l'État / DGE : 20 % de 60 000 € et subvention du conseil général de la Charente : 15 % de 60 000 €. Le reste des dépenses est autofinancé par la commune.

Il reste l'aménagement de l'espace crématore avec l'installation de caves-urnes et la création d'un jardin du souvenir.

Avant l'ouverture de ce nouveau cimetière, un règlement sera rédigé et validé par le conseil municipal. Un plan de cimetière sera réalisé et affiché à l'entrée du cimetière. Il permettra de localiser l'emplacement des futures concessions et fixera l'ordre d'attribution.



Le cimetière vu du ciel  
(photographie M. Alain Neel)

## Travaux voirie 2012 / FDAC

En 2012 la commune a bénéficié d'une subvention du conseil général de la Charente, dans le cadre du FDAC : Fonds départemental d'aide aux communes. Cette subvention est calculée en fonction du potentiel fiscal par habitant des communes (14 374,57 € pour notre commune). La subvention correspond à 50 % de cette somme, soit 7 187,29 €.

Une consultation d'entreprises a été lancée fin 2011 et c'est la SCOTPA qui a été retenue pour la réalisation des travaux. Les travaux ont été réalisés en mars 2012.

- Les travaux menés dans le cadre du FDAC sont les suivants :
- Voie communale n° 3 de Milvent à Chez Blanchet : remise en forme en calcaire et réalisation d'un enduit tricouche,
  - Voie communale n° 6 de Rioux-Martin aux Basques, jusqu'au parking du cimetière, après l'église, sur une partie de la route il y a eu réalisation d'un point-à-temps, et sur l'autre partie : réalisation d'un enduit bicouche.

Montant des travaux réalisés dans le cadre du FDAC : 22 752,11 €.

D'autres travaux de voirie ont été réalisés en plus de travaux FDAC : des travaux prévus fin 2011 qui n'avaient pu être réalisés et des travaux prévus en investissement 2012 :

- Voie communale n° 4 de Rioux-Martin à Mélac : point à temps et enduit bicouche.
- Chemin rural n° 31, carrefour de l'Argenton : point-à-temps et enduit bicouche.
- Voie communale n° 5 de Bodinot à La Haute Lande : point à temps et enduit bicouche au niveau du village de Bodinot, et sur la route de la Haute Lande : point-à-temps et enduit bicouche.
- Voie communale n° 6, de Rioux-Martin, au niveau du pont Tamisé : réalisation d'un enduit tricouche, et au niveau de Chez Peuchaud : point-à-temps et enduit bicouche.
- Voie communale n° 123 du Maine Marreau jusqu'à chez Moulin : point-à-temps et enduit bicouche sur une section
- Voie communale n° 127 de la Curaterie à Chez Testaud, au niveau de Chez Girard : mise en œuvre de calcaire et réalisation d'un enduit tricouche.

Ces travaux ont permis de réparer les petits dégâts causés par la neige en février dernier.

Montant des travaux réalisés : 31 745,20 €.

D'autres travaux d'entretien de la voirie communale ont été réalisés par l'entreprise Naudin TP, en mars et avril 2012 :

- Entretien des chemins communaux et ruraux
- Curage des fossés
- Dérasement des accotements

Les routes et chemins entretenus dans le programme de travaux 2012 sont :

- la route de Renon, depuis le stop, à remonter, toute la partie gauche plus le fossé de Chez Bariot,
- curage du fossé depuis le stop de la halte aux randonneurs jusqu'au carrefour des Ecosais du Bourg,
- du carrefour des Ecosais du Bourg, jusqu'à Chez Martin : curage des deux fossés et dérasement des banquettes,
- dérasement des banquettes en aval de Bodinot jusqu'à la croix de l'Argenton,
- dérasement ponctuel du chemin de la Feuilletrie,
- reprise curage des fossés chez Birot.

Montant des travaux réalisés : 15 800,36 €

Ces travaux ont permis de limiter les dégâts liés aux inondations de fin avril, les eaux ont pu s'écouler dans les fossés sans dégrader les revêtements ou les accotements.

Un premier passage pour le fauchage des accotements a également été réalisé par Naudin TP en mai 2012. Les banquettes sur les accotements des routes communales ont été fauchées. Les talus, les fossés et les chemins seront broyés lors d'un prochain passage.

Le chantier d'insertion PASS Sud Charente réalise du point-à-temps afin de boucher les nids de poule sur nos routes communales.

## Divers travaux communaux

Dans l'ancien cimetière, une partie de l'herbe et de la terre, sur le côté nord de l'église, a été enlevée, ce afin de réduire l'humidité présente dans les murs et d'assainir l'église (on pouvait voir des traces d'humidité dans l'église sur ce mur).

La murette en pierre de taille, surmontée d'une grille et située devant la mairie, a été démontée. Les pierres ont été retaillées et réutilisées pour l'entrée du nouveau cimetière.

La haie contiguë à cette murette a été arrachée et remplacée par de la pelouse, permettant ainsi de mettre en valeur le bâtiment communal.

## Amélioration du bilan énergétique des bâtiments communaux grâce au changement d'une partie des huisseries

Les travaux pour le changement d'une partie des huisseries de la salle de réunion (2 fenêtres et 2 portes) et des bureaux du 1<sup>er</sup> étage (4 fenêtres), initialement prévus fin 2011, ont été réalisés depuis 2012 par l'entreprise Franck Tévenin.

Ils ont été réalisés dans le cadre de l'Agenda 21 de la commune, afin d'améliorer le bilan énergétique des bâtiments communaux.

Ces travaux, d'un montant de 15 500 € TTC, ont été financés à hauteur de 7 000 € par la Région Poitou-Charentes, dans le programme du FRIL (Fonds régional d'initiative locale).

Les chiffres issus du bilan énergétique des bâtiments communaux, réalisés avec l'aide du CAUE en 2011, pourront servir à évaluer l'impact de ces travaux sur la consommation en électricité des locaux.

## Changement des bacs poubelles

Des bacs de regroupement en bois, pour les ordures ménagères et le tri sélectif, ont été installés sur divers points de la commune depuis quelques années. La pose des déchets dans ces bacs par les administrés est un réflexe de citoyenneté qui permet de limiter la détérioration des voies communales, provoquée, entre autres, par le passage répété des camions de ramassage.

Ces bacs sont aujourd'hui bien utilisés mais commencent à montrer des signes de vétusté : la plupart des couvercles sont cassés, laissant ainsi le libre accès aux chiens errants, le volume de ces bacs est parfois insuffisant, présence de nuisibles et insalubrité. Et ce malgré un entretien régulier (nettoyage et réparations) réalisé par la commune plusieurs fois par an, au travers du chantier d'insertion PASS Sud Charente.

C'est pourquoi une partie des bacs de regroupement en bois, actuellement en place sur la commune de Rioux-Martin, vont être remplacés prochainement par des conteneurs plastique. Ces conteneurs plastique sont mis à disposition gracieusement par le syndicat chargé du ramassage des déchets et de leur traitement : CALITOM. Ils facilitent le travail pour les personnes chargées du ramassage des déchets et améliorent l'hygiène des points de collecte : les conteneurs sont hermétiques aux nuisibles et se nettoient facilement.

Seuls les points prioritaires vont être changés prochainement. Les autres points de collecte feront l'objet de réunions publiques avec leurs utilisateurs afin de répondre au mieux aux attentes de la population.

10 points de regroupement vont ainsi être changés et 3 nouveaux seront créés prochainement, en fonction de leur état actuel, de leur utilisation et leur propreté :

- **Mairie** : des conteneurs pour les sacs jaunes sont déjà en place. 3 nouveaux bacs seront mis en place pour les sacs noirs.
- **Les Ecosais du bourg** : remplacement des 2 bacs en bois par 2 grands conteneurs, un pour les sacs noirs et un pour les sacs jaunes.
- **La Faurie** : les 2 bacs en bois au niveau de la fourche avec la route de l'étang des Belettes seront supprimés et les bacs en bois seront remplacés par 4 grands conteneurs, 2 pour les sacs noirs et 2 pour les sacs jaunes.
- **Le bourg, sur la route d'Yviers** : remplacement des 2 bacs en bois par 2 grands conteneurs, un pour les sacs noirs et un pour les sacs jaunes.
- **Le Bourg, l'Argentonne, entre les deux ponts** : remplacement des 2 bacs en bois par 2 grands conteneurs, un pour les sacs noirs et un pour les sacs jaunes.
- **La Chagneraie** : remplacement des 2 bacs en bois par 2 grands conteneurs, un pour les sacs noirs et un pour les sacs jaunes.
- **Chez Bariot** : remplacement des 2 bacs en bois par 4 grands conteneurs, 2 pour les sacs noirs et 2 pour les sacs jaunes.

- **Chez Peuchaud** : remplacement des 2 bacs en bois par 2 grands conteneurs, un pour les sacs noirs et un pour les sacs jaunes.
- **La Curaterie** : remplacement des 2 bacs en bois par 2 grands conteneurs, un pour les sacs noirs et un pour les sacs jaunes.

Trois nouveaux points de regroupement seront également créés :

- **Dans l'ancien cimetière** : installation de 2 grands conteneurs, un pour les sacs noirs et un pour les sacs jaunes, au niveau du parking devant ce cimetière.
- **Dans le nouveau cimetière** : installation de 2 grands conteneurs, un pour les sacs noirs et un pour les sacs jaunes.
- **Dans le bourg, en face la halte aux randonneurs** : installation de 2 grands conteneurs, un pour les sacs noirs et un pour les sacs jaunes.

**Soit au total 13 grands bacs pour les sacs noirs et 15 grands bacs pour les sacs jaunes.**

La commission environnement de la commune sera réunie afin de proposer des aménagements pour « maquiller » ces bacs. Et ce afin de garder l'esprit rural de notre commune et de notre bourg.

## Création d'un règlement pour les cimetières de la commune

Avant l'ouverture du nouveau cimetière, le conseil municipal réfléchit à la mise en place d'un règlement commun aux deux cimetières.

Ce document fixe les principales dispositions sur :

- les droits des personnes à la sépulture, les horaires d'ouverture,
  - l'accès au cimetière, la durée des concessions...
- Ainsi que des éléments plus techniques comme :
- les dimensions des concessions,
  - les délais pour les travaux,
  - leur déroulement...

Ce document fixe également les règles dans le futur espace crématoire : columbarium et jardin du souvenir.

Une fois validé par le conseil municipal, il sera mis en ligne sur le site internet de la commune et sera affiché à l'entrée des deux cimetières.

## Aménagement du bourg afin d'y limiter la vitesse

La dernière réunion de travail pour l'aménagement du bourg de Rioux-Martin afin d'y limiter la vitesse des véhicules a eu lieu le 22 décembre 2011, entre le bureau d'étude ERI, retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du bourg, les élus de Rioux-Martin, le conseil général de la Charente (l'ADA : Agence départementale de l'aménagement, gestionnaire de la route départementale).

L'objectif de cette réunion était d'acter l'avant-projet, validé par les élus le 29 septembre 2011, afin de lancer la phase projet et faire les demandes de subvention.

L'ADA nous a informés de nouvelles normes imposées par le conseil général concernant l'implantation des haies et la largeur de la chaussée : lorsque la chaussée est inférieure à 5,5 m, les fosses de plantation ne sont pas autorisées.

Suite à cette réunion, et afin de valider l'avant-projet définitif, l'ADA doit donner son avis sur le principe d'aménagement de la chicane en entrée Sud, le changement de priorité au carrefour avec la RD n° 462 (route de Médillac) et la possibilité d'implanter un garde-corps en bois sur le pont.

L'architecte des bâtiments de France (en raison de notre église qui est classée) ainsi que le CAUE recevront un exemplaire de cet avant-projet pour avis.

Au vu des délais, les travaux ne débuteront pas avant 2013, le temps de boucler le projet et de faire les demandes de subvention.

## Intempéries

Ce début d'année 2012 a été ponctué de deux événements climatiques plutôt inhabituels :

- de la neige abondante en février, qui bloqué la Charente et la commune pendant plus d'une semaine. Les élus ont essayé de parer au plus urgent en rendant visite aux personnes les plus isolées. Afin d'anticiper sur un éventuel nouvel épisode neigeux l'an prochain, le conseil municipal a décidé de mettre en place un plan grand froid ;

- et des inondations causées par une crue rapide de la Tude, le 29 avril. Ces inondations n'ont causé sur la commune que quelques dégâts agricoles, principalement le recouvrement des parcelles en bordure de l'Argentonne et de la Tude par l'eau. L'étang des Belettes a permis de faire un effet « tampon » en stockant une grande partie des eaux de pluie.



L'eau envahissant les prés le long de l'Argentonne, à l'entrée du bourg de Rioux-Martin, le long de la RD n° 20.

## Plan canicule, mise en place du niveau de veille saisonnière au niveau national



Le niveau de veille saisonnière du plan national canicule 2012 est activé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2012 avec en particulier la mise en service de la plate-forme téléphonique « canicule info service » au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) accessible du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures.

Le plan canicule national s'appuie sur 5 actions :

- les mesures de protection des personnes à risque, hébergées en institutions (personnes âgées, personnes handicapées) ou hospitalisées en établissements de santé,
- le repérage individuel des personnes à risque, grâce au registre des personnes âgées et des personnes handicapées isolées tenu par les communes,
- les alertes, sur la base de l'évaluation biométéorologique,
- la solidarité vis-à-vis des personnes à risque, grâce au recensement et aux dispositifs de permanence estivale des services de soins et d'aide à domicile et des associations de bénévoles,
- le dispositif d'information et de communication, à destination du grand public, des professionnels et des établissements de santé.

Le plan canicule comporte 3 niveaux, le 1<sup>er</sup> niveau étant celui de la *veille saisonnière*. Il correspond notamment à l'installation du dispositif de veille biométéorologique, assuré par Météo-France et par l'Institut de veille sanitaire (InVS), afin de détecter au mieux la survenue d'une éventuelle canicule.

Les 2 autres niveaux, activables en fonction de la situation, sont :

- le niveau de *mise en garde et actions*, déclenché par les préfets des départements concernés lorsque les conditions météorologiques l'exigent,
- le niveau de *mobilisation maximale*, déclenché au niveau

national sur instruction du Premier ministre dans le cas où la canicule est aggravée par d'autres facteurs (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé...).

En cas de besoin, les numéros d'urgence à connaître sont les suivants :

- le 15 (Samu),
- le 18 (pompiers),
- le 112 (numéro d'urgence unique européen).

## Mise en place d'un plan grand froid

Suite aux intempéries de février dernier (températures très basses et neige pendant plus d'une semaine) qui ont paralysé la commune, le conseil municipal a décidé de mettre en place sur Rioux-Martin un « plan grand froid ». Et ce afin d'être plus réactif lors d'un prochain épisode neigeux ou de froid intense sur notre territoire.

Ce plan se décline en 10 points :

- Achat d'une lame déneigeuse (prévu en 2012).
- Estimer et stocker (chez Martin) à l'abri le sel nécessaire.
- Estimer et stocker (chez Martin) à l'abri le sable nécessaire.
- Conventionner avec un ou plusieurs agriculteurs qui seraient prêts à déneiger en cas de besoin, avec la lame déneigeuse de la commune.
- Le tracteur de la commune sera équipé d'un épandeur pour le sable et le sel : chauffeurs, élus, volontaires ou agriculteurs pourront l'utiliser au travers d'une convention.
- Faire la liste des personnes dites « sensibles » de la commune (personnes âgées, seules, non mobiles, avec des jeunes enfants, malades...). Remettre à jour cette liste chaque année en novembre.
- Alerter par mail les habitants de la commune en cas d'intempéries (transférer les messages d'alerte météo envoyés par la Préfecture).
- Donner aux personnes dites « sensibles » les coordonnées des élus référents « grand froid » avec les précautions à prendre au préalable (prévoir la création d'un petit guide).
- Les secrétaires ou les élus prendront contact quotidiennement avec les personnes de cette liste.
- Les élus se déplaceront chez les personnes qui ne répondent pas aux sollicitations de la mairie, chez ceux qui ont un besoin particulier et chez les autres en fonction du temps restant.

Le budget prévisionnel de l'action est d'environ :

- 3 200 € en investissement pour la lame déneigeuse, prévue dans le budget prévisionnel 2012,
- et environ 800 € / an en fonctionnement, pour le sable, le sel et le conventionnement avec les agriculteurs volontaires.

Dans le cas où une opération de ce type serait mise en place par le département de la Charente et/ou la région Poitou-Charentes, la commune de Rioux-Martin s'y associera.



## Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

### Avenant à la convention de service public d'assainissement non collectif avec la CDC du Pays de Chalais

Une convention pour le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été signée le 5 décembre 2008 entre la commune de Rioux-Martin, la commune d'Yviers de la Communauté de communes du Pays de Chalais. Cette convention fixe les modalités et les conditions de contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif (ANC) sur notre commune par le SPANC de la CDC du Pays de Chalais, ainsi que le montant de la participation financière allouée par notre commune. Cette convention a été signée pour 6 ans (jusqu'en 2014).

Le 8 février 2012 un avenant à cette convention a été signé entre les 3 parties (Rioux-Martin, Yviers et la CDC du Pays de Chalais). Cet avenant modifie les points suivants :

- Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes sera réalisé selon une périodicité de **5 ans** en moyenne au lieu de 4 ans.
- Les modalités financières : les permis de construire (100 €) et les réhabilitations (70 €) seront facturés en totalité à l'instruction, alors que précédemment 60 % étaient facturés à l'instruction et 40 % à la réception des travaux. Les ventes en l'état, avec demande d'intervention écrite pour les rapports datant de plus de 3 ans, seront facturées 77 € alors que précédemment c'était gratuit. Cette prestation est aujourd'hui considérée comme un contrôle diagnostic.
- La convention de base sera reportée d'une année, soit jusque fin 2015.

### Contrôles du bon fonctionnement des ANC en 2012

Le diagnostic des ANC de toutes les maisons de Rioux-Martin a été finalisé en 2010. Depuis 2011 ont débuté les contrôles du bon fonctionnement des ANC. Le contrôle est effectué en moyenne tous les cinq ans. Des contrôles plus fréquents peuvent être en outre effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage. En 2012 seront contrôlées les installations dont les diagnostics ont été effectués en 2007.

Les premières visites, pour les résidences secondaires, débuteront fin juin. Les personnes concernées recevront un courrier où seront indiqués le jour et l'heure du rendez-vous avec la technicienne assainissement de la CDC du Pays de Chalais. En cas de non-disponibilité elles pourront modifier la date avec elle.



### Rappel / zonage d'assainissement

Le conseil municipal de Rioux-Martin, lors de la réunion du 20 juillet 2011, a décidé de zoner l'ensemble de son territoire communal en assainissement non collectif. Un arrêté a été publié afin de rendre public le nouveau zonage d'assainissement.

**Les personnes du bourg et de Chez Bariot dont les assainissements ne sont pas aux normes ont 4 ans, à compter de 2011, pour remettre leur installation aux normes.**

## La vie communale

### Chantier d'insertion « PASS Sud Charente »



Présidé par M. Gaël Pannetier

La commune de Rioux-Martin est depuis 2006 l'un des partenaires fondateurs de l'association d'insertion PASS Sud Charente.

Durant l'année 2011-2012 (du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012), PASS a travaillé plus de

2 500 heures pour la commune. Les tâches réalisées sont nombreuses et variées, en fonction de la demande des élus, et changeantes au fil des saisons.

L'hiver les tâches réalisées par les 8 personnes en insertion et leur encadrant technique sont :

- la coupe et la livraison du bois de chauffage,
- la coupe et la fabrication de piquets,
- le ramassage des feuilles mortes,

Le reste de l'année les tâches sont tout aussi variées :

- ménage dans la mairie, la salle des fêtes, les bureaux...
- nettoyage de l'église, du clocher et du cimetière,
- entretien des espaces verts du bourg : tonte, taille des nombreuses haies et des arbres du bourg, débroussaillage des talus, entretien des massifs...
- élagage manuel des routes et des chemins communaux,

- débroussaillage des virages dangereux afin d'y améliorer la visibilité,
- entretien de la voirie communale : pose de point-à-temps avec de l'enrobé à froid, nettoyage des buses, des caniveaux et des fossés,
- décoration de Noël,
- aménagement de l'atelier communal,
- travaux divers : plantations et pose du grillage dans le nouveau cimetière...

### Le Saint Hubert Club Chalaisien

Présidé par Mme Nelly Chadefaud

L'association du Saint Hubert Club Chalaisien, société de chasse regroupant sept communes (Rioux-Martin, Chalais, Yviers, Bazac, Saint-Avit, Médillac et Sauvignac) organise une dizaine de manifestations tous les ans.

Une grande partie du gibier (chevreuil et sanglier) est distribuée aux propriétaires et à chaque commune qui le demande pour le repas des aînés.

### Les manifestations à venir en 2012

- 17 et 18 novembre 2012 : concours chasse sur lapin
- 1<sup>er</sup> décembre 2012 : soirée cagouilles
- 28 décembre 2012 : loto

## « Un Autre Regard en Argentonne »

Présidée par Mme Joëlle Chapron

### ✓ Randonnée du 1<sup>er</sup> mai 2012

Une fois de plus, cette journée a été placée sous le signe de la bonne humeur. Plus d'une centaine de marcheurs s'étaient donné rendez-vous sous le préau de la salle des fêtes, pour randonner autour de Rioux-Martin. Au programme, deux circuits de 8 et 12 km, suivis d'un casse-croûte champêtre servi par les bénévoles de l'association.

Exceptionnellement cette année, en raison d'une météo plutôt mitigée (pluies torrentielles la veille), et pour le confort des randonneurs, le repas a été servi dans la salle des fêtes.

La réputation du circuit (paysages variés, magnifiques points de vue, ravitaillement, dénivelés...), l'accueil, la taille des omelettes, l'aillet et les fraises, sont autant de bonnes raisons pour ne pas manquer cette journée incontournable !

Merci à Jacques et à Jean (nos guides préférés).



Le ravitaillement bien mérité à l'étang des Belettes



La préparation des fameuses omelettes à l'aillet

### ❖ Manifestations à venir

#### ✓ Concert de musique classique dans l'église de Rioux-Martin le dimanche 30 septembre 2012

L'ensemble de musique classique « Arpeggione » vient à Rioux-Martin depuis de nombreuses années (21<sup>e</sup> anniversaire en 2012). Ce concert sera joué dans l'église de Rioux-Martin. Tous les habitants de la commune, mélomanes ou non, sont invités à se joindre à nous pour ce rendez-vous (concert gratuit).

#### ✓ Foire automnale et vide grenier le dimanche 7 octobre 2012

La réussite de cette nouvelle formule nous encourage à renouveler l'association de la foire automnale (artisans, vieux métiers, producteurs locaux, associations...) et d'un vide-grenier, dans les jardins de la mairie.

#### Repas de saison le midi.

Si vous êtes intéressés par le vide-grenier, ou si vous connaissez des personnes intéressées, n'hésitez pas à nous contacter: Joëlle Chapron, au 05.45.98.29.23 (aux heures des repas).



## Les jardins de la Lézardière

### ❖ « Rendez-vous aux jardins » : le jardin par l'image, du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2012

La thématique choisie pour l'édition 2012 de *Rendez-vous aux jardins*, « Le jardin par l'image », nous a proposé de réfléchir à leur représentation au cours des temps. Lieu d'initiation aux sciences naturelles, espace de plaisance pour les souverains, support bucolique aux combinaisons géométriques, recueillement olfactif des essences du monde, sujet inépuisable pour la littérature, la musique, les arts décoratifs, la photographie et bien sûr la peinture: les jardins et leurs images sont aussi variés que les fonctions qu'on leur attribue.

Les *Rendez-vous aux jardins* de la Lézardière à Rioux-Martin ont eu lieu du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2012. De nombreuses per-

sonnes ont pu visiter gratuitement le jardin de M. Foucaud et ont pu admirer une partie du jardin « sauvage », ponctué d'œuvres de Christophe Texier (ferronnerie d'art à Yviers), un jardin de curé en carrés avec ses aromatiques rares et ses plantes « à bonbons ».

La petite section de l'école maternelle et les CM 1-CM 2 de Chalais sont venus découvrir les jardins de la Lézardière autour de la thématique « le cycle des plantes ».

Des peintures ont permis d'illustrer le sujet, ainsi que l'habillage d'un squelette d'arbre, sur lequel les enfants ont placé d'abord les bourgeons et ensuite les feuilles (photo ci-contre). Les plus grands ont travaillé sur les insectes et les petits animaux présents dans le jardin.



Des croquis et peintures, réalisés à l'école sur ces sujets, ont été exposés dans les jardins de la Lézardière pour ces 3 journées d'ouverture au public.

### ❖ À vos agendas !

Le 30 septembre 2012 aura lieu, en partenariat avec l'association « Charente Nature », une sortie mycologique. Le thème de cette sortie sera: « Botanique (découverte des baies sauvages, les toxiques et les comestibles) et champignons ». Pique-nique sorti du sac...

Rendez-vous 9 h 30 à Rioux-Martin, à la halte aux randonneurs (au centre du bourg)

**Contact: M. Yves-Michel Foucaud**

Le Bourg - 16210 Rioux-Martin, Tél.: 05.45.98.14.04

**Mail:** lalezardiere3@wanadoo.fr

**Site internet:** <http://jardin-de-lalezardiere.moonfruit.fr/>

### ❖ Zoom sur: l'Ordre national de Romarin

L'Ordre national de Romarin est une association loi 1901 dont les buts sont:

- D'**aider** les actions qui permettent aux enfants de connaître, d'aimer et de respecter la nature.
- D'**honorer** les personnes qui développent et protègent le cadre de vie, le fleurissement et l'harmonie du paysage.
- De **promouvoir** les compétences horticoles et le civisme par des actions de relations, d'échanges et de partenariats.



Les deux seuls représentants de cet ordre en Poitou-Charentes ont été intronisés chevaliers en juin 2012: Annie Nadaud, conseillère municipale à Montignac-Charente, et Yves-Michel Foucaud, de Rioux-Martin. L'Ordre de Romarin est au service de tous les responsables des collectivités et des organisations agissant en faveur du cadre de vie et du respect du patrimoine végétal. Sa priorité actuelle va aux opérations « Jeunes Pousses de romarin », ac-

tions pédagogiques auprès des écoliers. Cette année les enfants d'une école de Cognac ont reçu une médaille, un diplôme et un tablier par les deux chevaliers fraîchement intronisés (photo ci-contre).



## L'Association pour l'initiation à l'attelage de loisir, ATRAIT

Présidée par Mlle Géraldine Nadaud

### ❖ Le Bureau

L'association ATRAIT a organisé son assemblée générale le 17 janvier 2012. Le bureau n'a pas été modifié :

- Géraldine Nadaud, présidente
- Laure Denquin, vice-présidente
- Aurélie Marchadier, secrétaire
- Ambre Chatelain, secrétaire adjointe
- Magdeleine Thibault, trésorière
- Lisa Mouclier, trésorière adjointe
- Michel Léon, de l'ASCAC, membre du conseil d'administration
- Joël Boniface, membre du conseil d'administration



### ❖ TREC monté, organisé le 4 mars 2012

Pour la deuxième année consécutive, l'association, en partenariat avec le Comité départemental de tourisme équestre de la Charente (CDTE 16) et le Comité départemental d'équitation (CDE 16), a organisé la première étape du championnat départemental de TREC (Technique de randonnée équestre de compétition) monté. Nouveauté cette année : en même temps que l'épreuve départementale, une épreuve de niveau régionale a été organisée avec le Comité régional de tourisme équestre (CRTE) de la Région Poitou-Charentes. Cette année il y avait donc deux épreuves :

- Épreuve club élite, en individuel et en équipe,
- Épreuve amateur (le niveau supérieur), en individuel et en équipe.

Comme l'an dernier, les associations : « Un autre regard en Argenton », l'ASCAC (Jumping Chalais) et PASS Sud Charente nous ont prêté main-forte pour organiser cette journée. Leur soutien nous est indispensable pour la partie logistique (matériel, juges et contrôleurs) et la restauration.

56 cavaliers sont venus de la Charente et de Charente-Maritime, de la Vienne, du Maine-et-Loire, de la Loire et même de la Sarthe, soit le double de l'an dernier !

Au programme :

- Matin : un parcours d'environ 20 km sur les chemins de Rioux-Martin, de Médillac et de Chalais avec quelques pièges techniques en lecture de carte, un point à point... Une équipe charentaise sur le POR
- Après-midi : un parcours composé de 12 obstacles pour les clubs élite et 16 obstacles pour les amateurs, dans les prés derrière la mairie de Rioux-Martin.

Au programme : contre-haut (photo ci-dessous, une cavalière de l'ATRAIT sur cet obstacle), fossé, slalom, saut de haie, maniabilité, passage d'une porte...



La réussite de cette compétition est due en grande partie aux nombreux bénévoles (environ 50 !). Les participants ont apprécié l'accueil, les infrastructures équestres autour de la mairie, les nombreux chemins de randonnée et les lots !

Un seul bémol cette année, le temps plutôt humide qui a arrosé cavaliers et bénévoles toute la journée !

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

### ❖ Les activités

Dans un projet de plus grande autonomie et pour la deuxième année, l'ATRAIT, avec l'aide de ses bénévoles et des agriculteurs voisins, a fauché et bottelé son foin cette année : 1 600 petites bottes ont été ramassées (4 fois plus que l'an dernier). Un repas de la gerbaude sera organisé prochainement afin de remercier toutes les personnes qui ont participé ou qui nous ont prêté du matériel pour faire nos foins.

Les adhérents de l'association participent aux différentes tâches indispensables : soins des chevaux, entretien du site, préparation des manifestations... le tout ponctué de moments festifs. Le travail des chevaux et l'entraînement des meneurs se font tous les samedis matin, soit en carrière, soit en extérieur. Le dimanche est consacré aux randonnées et aux compétitions.

Fin juin nous avons organisé une journée formation attelage et passage des galops avec Benoît Chevalier, instructeur d'attelage à la Maison du Cheval à Niort. 8 adhérents de l'association ont participé à cette journée intensive. Au programme : travail à pied (longe et longues rênes), conduite à une main, parcours de maniabilité et théorie. Résultat : tous les participants ont obtenu des galops : du galop 3 pour les débutants au galop 5 pour les confirmés ! Une seconde session sera organisée en septembre pour les personnes qui n'ont pu y participer et pour ceux qui veulent encore progresser.

L'activité d'accueil des randonneurs équestres redémarre un peu cette année. Nous avons accueilli un groupe de randonneurs en mai, qui se sont baladés en étoile autour de Rioux-Martin. Deux groupes doivent venir en juillet et un dernier au mois d'août.

Nous avons également réalisé des prestations, pour 2 mariages sur Rioux-Martin et pour un baptême.

### ❖ Manifestations à venir

- Mariage début août.
- Baptêmes en calèche lors du Jumping International du Sud Charente à Chalais, du 10 au 12 août 2012.
- Journées portes ouvertes de l'association mi-septembre : présentation de l'association, promenades en calèche dans le bourg de Rioux-Martin, baptêmes dans la carrière, démonstration de travail à pied... Suivis d'un apéritif offert aux visiteurs.
- Promenades et baptêmes en calèche lors de la foire automnale de Rioux-Martin le dimanche 07 octobre 2012.
- Participation au Noël des enfants de la commune fin décembre 2012.

Amoureux des chevaux et de la nature, venez nous rejoindre tous les samedis matins pour de bons moments (de 10 h à 12 h).

**Renseignements : 05 45 98 19 04 ou 06 76 41 74 83.**





# Informations diverses

## COORDONNÉES DE LA MAIRIE



La mairie de Rioux-Martin est ouverte au public trois demi-journées par semaine :

- le mardi de 9 h à 12 h,
- le jeudi de 9 h à 12 h,
- le vendredi de 9 h à 12 h.

M. le maire, Denis Giorgessi, est présent en mairie les jours ci-dessus en fin de matinée. Néanmoins pour le rencontrer il est préférable de prendre rendez-vous.

Toute fermeture exceptionnelle de la mairie est affichée au préalable avec les numéros du maire et de ses adjoints en cas d'urgence.

Un nouveau panneau d'affichage a été installé à l'extérieur de la mairie, à gauche de la porte d'entrée. Les informations suivantes y seront affichées: convocation du conseil municipal, compte rendu de la dernière réunion du conseil, réunions publiques, bans de mariages, annonce de travaux sur les réseaux de la commune... Les autres informations légales sont affichées dans le hall de la mairie: arrêté urbanisme, chasse, pêche...

**Téléphone:** 05 45 98 19 04 – **Fax:** 05 45 98 21 08

Nouvelle et seule **adresse e-mail** de la commune :

**rioux-martin@orange.fr**

Pour vous accueillir :

- Mme Annick Moreau, chargée de l'état civil, des élections, des formalités administratives (carte identité, carte grise...), de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.
- Mlle Géraldine Nadaud, chargée des projets communaux et du site internet.

La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles: convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies...

Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune.

**Site internet:**

[www.rioux-martin.monclocher.com](http://www.rioux-martin.monclocher.com)

## ÉTAT CIVIL 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2012

### Mariage:

- ◆ Mme Ariipaea Sylvie et M. Brut Philippe, le 18 mai 2012
- ◆ Mme Sopena Maude et M. Nau Marc, le 2 juin 2012

### Décès :

- ◆ Mme Bouchaud Madeleine, de la « Haute Lande », décédée le 12 février 2012 à Rioux-Martin
- ◆ M. Monet François, originaire de Rioux-Martin, décédé le 16 mai 2012 à Pessac (33).

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

### 1<sup>er</sup> tour le dimanche 22 avril 2012 :

Nombre de personnes inscrites sur la liste électorale de Rioux-Martin: 197

Nombre de votants: 168, soit 85,28% de votants (pour 79,48% au niveau national)

- Nombre de bulletins nuls: 1
- Nombre de bulletins exprimés: 167
- Nombre de bulletins pour Mme Eva Joly: 5
- Nombre de bulletins pour Mme Marine Le Pen: 23
- Nombre de bulletins pour M. Nicolas Sarkozy: 47
- Nombre de bulletins pour M. Jean-Luc Mélenchon: 14
- Nombre de bulletins pour M. Philippe Poutou: 0
- Nombre de bulletins pour Mme Nathalie Arthaud: 1
- Nombre de bulletins pour M. Jacques Cheminade: 0
- Nombre de bulletins pour M. François Bayrou: 12
- Nombre de bulletins pour M. Nicolas Dupont-Aignan: 4
- Nombre de bulletins pour M. François Hollande: 61

### 2<sup>e</sup> tour le dimanche 6 mai 2012 :

Nombre de personnes inscrites sur la liste électorale de Rioux-Martin: 197

Nombre de votants: 174, soit 88,32% de votants (pour 80,35% au niveau national)

- Nombre de bulletins nuls: 5
- Nombre de bulletins exprimés: 169
- Nombre de bulletins pour M. François Hollande: 95
- Nombre de bulletins pour M. Nicolas Sarkozy: 74

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

### 1<sup>er</sup> tour le dimanche 22 avril 2012 :

Nombre de personnes inscrites sur la liste électorale de Rioux-Martin: 197

Nombre de votants: 121, soit 61,42% de votants (pour 57,2% au niveau national)

- Nombre de bulletins nuls: 2
- Nombre de bulletins exprimés: 119
- Nombre de bulletins pour M. Christophe Gillet: 12
- Nombre de bulletins pour Mme Élisabeth Tomasini: 0
- Nombre de bulletins pour Mme Marion Maltor: 1
- Nombre de bulletins pour Mme Jocelyne Hanrio: 2
- Nombre de bulletins pour M. Jérôme Sourisseau: 2
- Nombre de bulletins pour Mme Gwenaëlle Gamine: 1
- Nombre de bulletins pour Mme Brigitte Miet: 0
- Nombre de bulletins pour Mme Françoise Garandeau: 6
- Nombre de bulletins pour Mme Marie-Line Reynaud: 52
- Nombre de bulletins pour Mme Sylvie Mamet: 9
- Nombre de bulletins pour Mme Martine L'Huillier: 2
- Nombre de bulletins pour M. Daniel Sauvaitre: 32

### 2<sup>e</sup> tour le dimanche 17 juin 2012 :

Nombre de personnes inscrites sur la liste électorale de Rioux-Martin: 197

Nombre de votants: 123, soit 62,44% de votants (pour 55,40% au niveau national)

- Nombre de bulletins nuls: 1
- Nombre de bulletins exprimés: 122
- Nombre de bulletins pour Mme Reynaud Marie-Line: 71
- Nombre de bulletins pour M. Sauvaitre Daniel: 51

## ENQUÊTE NATIONALE HIRONDELLES

### ❖ À la recherche des hirondelles de Rioux-Martin !

Les hirondelles sont en déclin un peu partout en France. Une enquête nationale est lancée pour tenter de mieux comprendre le statut actuel de ces oiseaux et de mieux comprendre les raisons de cette régression.

L'enquête nationale hirondelles est un projet coordonné par la LPO, relayé localement par **Charente Nature**. Cette enquête de deux ans (2012-2013) a pour objectif de recenser tous les nids occupés d'Hirondelles de fenêtre et rustique dans au moins dix communes par département. Rioux-Martin a été sélectionnée comme commune témoin et fera donc l'objet d'un recensement des hirondelles.

### ❖ Des ornithologues et des amoureux de la nature vont sillonner la commune !

La recherche des Hirondelles de fenêtre n'est pas une tâche difficile. Cette espèce construit son nid sur les façades des maisons. On peut généralement les observer depuis la rue. Peut-être avez-vous déjà aperçu ces petites boules de boue de la taille d'un melon accrochées sous un avant-toit ! Localiser les nids d'Hirondelle rustique est un travail plus complexe. Cette espèce s'installe généralement dans des granges ou des garages. Pour les compter, ou pour vous demander des informations, des ornithologues viendront peut-être frapper à votre porte pour vérifier que des hirondelles aperçues depuis la rue, nichent bien chez vous. Faites-leur bon accueil. Ces passionnés d'oiseaux pourront répondre à toutes vos interrogations sur les hirondelles !

### ❖ Pourquoi un tel projet ?

Des études coordonnées par le Muséum national d'histoire naturelle révèlent un dramatique déclin des effectifs des deux espèces d'hirondelles en l'espace d'une vingtaine d'années : -41 % pour l'Hirondelle de fenêtre et -12 % pour l'Hirondelle rustique ! (source MNHN 2009). Les causes de ce déclin ne sont pas clairement identifiées, mais il est probable que les changements des pratiques culturelles et architecturales soient en cause. Pour tenter d'en savoir plus, la LPO, aidée des nombreuses associations locales de protection, lance cette année et pour deux ans une enquête nationale sur les hirondelles, base initiale d'un observatoire plus durable.

### ❖ Vous pouvez prendre part à cette enquête !

Pour contribuer à cette enquête, il suffit de sillonner sa commune et de localiser les couples nicheurs d'hirondelles, idéalement entre le 15 mai et le 15 août, puis de saisir ses observations sur le site dédié ou directement sur la base de données locale de votre département : [charentenature@charente-nature.org](mailto:charentenature@charente-nature.org)

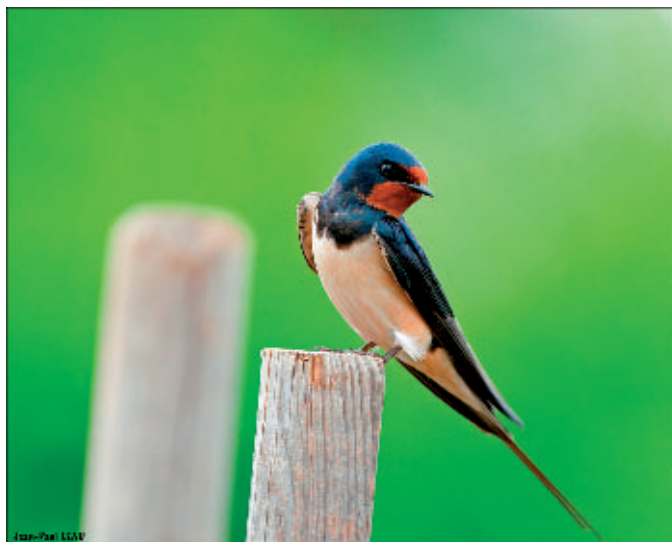
Bonnes observations !

Plus d'informations sur : [www.enquete-hirondelles.fr](http://www.enquete-hirondelles.fr)

#### Contact :

Matthieu Dorfiac, chargé d'études/inventaires, responsable de l'enquête, [mdorfiac@charente-nature.org](mailto:mdorfiac@charente-nature.org)

• **La LPO** (La Ligue de protection des oiseaux) fête cette année son centenaire. Créée en 1912 pour mettre fin au massacre des Macareux moine en Bretagne, elle a été reconnue d'utilité publique en 1986 et s'est largement développée depuis. Elle a comme vocation la protection de la nature, que cela soit en France métropolitaine ou à l'outre-mer. Présente dans 76 départements, elle compte actuellement plus de 46 000 membres et 5 000 bénévoles actifs. Ses actions s'articulent autour de 3 missions : **protection des espèces, préservation des espaces et éducation et sensibilisation du public**. Plus de renseignements sur : [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)



• **Charente Nature** (Association de protection de la nature et d'éducation à l'environnement) a été créée en 1970 dans le but de concourir à la protection et à la mise en valeur de la nature et de l'environnement en Charente. A ce titre, l'association regroupe 430 adhérents, dont une douzaine d'associations locales ; elle est composée d'une quarantaine de bénévoles actifs en relation étroite avec 11 salariés.

Les activités de l'association concernent, pour l'essentiel, des expertises et inventaires portant sur la connaissance du patrimoine naturel, la préservation et l'amélioration de la qualité des milieux naturels et de l'environnement, la sauvegarde de la faune sauvage et l'éducation des publics. Plus d'informations sur : <http://charente.nature.free.fr>

### ❖ Comment reconnaître les hirondelles du bâti ?

Seules deux espèces d'hirondelles fréquentent régulièrement nos bâtiments : l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique. Leur différenciation est facile, même pour un œil novice ! L'Hirondelle de fenêtre est reconnaissable à son dos noir-bleuté, son ventre et son croupion blanc pur ainsi qu'à sa queue légèrement échancrée. Sa cousine, l'Hirondelle rustique, plus élancée, présente un dessus uniformément noir-bleuté et un ventre blanc cassé. Sa queue largement échancrée prolongée de longs filets ainsi que son front et sa gorge rouge brique permettent de facilement l'identifier !



## FRELONS ASIATIQUES

La commune a signé une convention avec le conseil général de la Charente pour lutter contre le frelon asiatique, et ce pour l'année 2012.

Pour plus de renseignements et pour signaler des nids de frelons asiatiques : appeler la mairie.





## La Chambre d'Agriculture s'investit

Depuis le mois de mars 2012, la Chambre d'agriculture de la Charente anime le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 de la Vallée de la Tude.



La Chambre d'agriculture souhaite être un interlocuteur privilégié sur les territoires ruraux. Depuis quelques années, elle a développé de nouvelles compétences, et notamment dans la préservation de la biodiversité. Dialoguer, comprendre et construire ensemble les actions sont la clé de la réussite pour préserver ce site Natura 2000. Forte de son expérience en développement agricole, la Chambre d'agriculture réalisera une animation de proximité pour répondre aux attentes des acteurs et ainsi permettre de créer une dynamique de préservation du site.

### ❖ Fiche d'identité du site

- Nom : Vallée de la Tude
- Date de l'arrêté de la ZSC : 9 août 2006
- Site désigné au titre de la directive « Habitats » 92/43/CEE
- Superficie du site : 1 557 ha
- Numéro du site Natura 2000 : FR5400419
- Région concernée : Poitou-Charentes
- Départements concernés : Charente
- 21 communes concernées : *Aignes-et-Puypéroux, Bazac, Bellon, Bors, Chalais, Charmant, Chavenat, Courgeac, Courlac, Juignac, Juillaguet, Médillac, Montboyer, Montmoreau-Saint-Cybard, Orival, Rioux-Martin, Ronsenac, Saint-Amant, Saint-Avit, Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Martial*

### ❖ Un programme d'action sur 3 ans !

En collaboration avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Chambre d'agriculture propose un plan d'action en lien avec les enjeux du site. Le comité de pilotage, principalement composé des collectivités et des associations, valide ce plan d'actions. La priorité sur les premiers mois sera mise sur la communication auprès du grand public mais aussi vers les collectivités, communes et agriculteurs. Un premier document de présentation du site Natura 2000 sera publié en fin d'été, avec en complément un « guide » d'information sur les différents contrats possibles pour les collectivités, les professionnels, les associations, les particuliers...

L'objectif étant bien d'être au plus près des acteurs locaux du territoire, c'est dans ce cadre que Nicolas Chaslard (conseiller environnement à la CA16 et animateur du site) rencontrera le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) du Sud Charente afin de définir au mieux les problématiques et enjeux de la vallée. Faire connaître les contrats possibles pour les particuliers, les collectivités, les associations, les agriculteurs, etc. et travailler sur l'aménagement du territoire sont les principales actions prévues sur les 3 années d'animation. Leur objectif est de préserver les espèces protégées, et notamment le Vison d'Europe et la Loutre, en parfaite cohérence avec les activités économiques.

### ❖ Dans la continuité des Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)

Les agriculteurs se sont mobilisés en contractualisant plus de 1300 ha de MAET. La Chambre d'agriculture travaille en étroite collaboration avec la DDT, la DRAAF, la DREAL et le CREN Poitou-Charentes pour définir des contrats qui permettent d'allier préservation des espèces et maintien de l'activité agricole.

Pour les contrats (chartes et contrats Natura 2000) à destinations des particuliers, des associations et des collectivités, la Chambre d'agriculture se servira de l'expérience MAET pour essayer d'obtenir d'aussi bons résultats.

### ❖ Quels sont les enjeux du site ?

La vallée de la Tude, formant un ensemble de cours d'eau de plus de 140 km de linéaire, offre une importante diversité tant du point de vue des habitats que des espèces animales et végétales. Un fort intérêt se porte sur les habitats d'intérêt communautaire tels que les boisements alluviaux, mégaphorbiaies et prairies humides (photo ci-contre).

Toutefois, l'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce en voie de disparition en Europe.



Source : photos issues du DOCOB



### ❖ L'action innovante

Enfin, Nicolas Chaslard travaillera en étroite collaboration avec le SIAH du Sud Charente, les techniciens irrigation, les services de l'administration et les élus locaux pour trouver des solutions de gestion optimale de la ressource en eau de cette vallée.

**Votre animateur : Nicolas Chaslard**  
Conseiller Environnement  
05.45.24.49.95 – 06.07.76.91.58

## CE QUI CHANGE AU PREMIER JUILLET 2012

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) Site internet : <http://www.service-public.fr/>

- **Le Salaire minimum de croissance (Smic)** est augmenté de 2 % au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Le nouveau montant horaire brut est porté à 9,40 euros. Le salaire mensuel minimum, pour une durée légale hebdomadaire de 35 heures, passe donc à 1 425,67 euros brut par mois.

- **Les allocations chômage** sont revalorisées de 2 % au 1<sup>er</sup> juillet 2012. La partie fixe de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) passe à 11,57 euros par jour. Le montant minimum de l'ARE est fixé à 28,21 euros.

- **La retraite du combattant** est passée à 664,80 euros par an au 1<sup>er</sup> juillet 2012 (+ 9,09 % par rapport au 1<sup>er</sup> juillet 2011).

- **Médecine du travail** : au 1<sup>er</sup> juillet 2012, les dispositions relatives à la surveillance médicale renforcée (SMR) sont clarifiées pour certaines catégories de travailleurs : moins de 18 ans, femmes enceintes, salariés exposés à des agents dangereux pour la santé ou encore travailleurs handicapés. À cette date, la périodicité minimale des visites médicales en matière de SMR passe de 12 mois à 24 mois. Cette surveillance comprend au moins un ou des examens de nature médicale selon une périodicité n'excédant pas 24 mois.

- **Éthylotests obligatoires dans les véhicules** : à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012, tout conducteur de véhicule terrestre à moteur est dans l'obligation d'être en possession d'un éthylotest. Les conducteurs de cyclomoteurs (véhicule à moteur à 2 ou 3 roues, dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm<sup>3</sup>) ne sont pas concernés par cette obligation.

- **Stages de sensibilisation de la sécurité routière** : les contenus pédagogiques des stages de sensibilisation à la sécurité routière sont actualisés au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Ces stages visant à éviter la répétition de comportements dangereux sont composés notamment :

- d'un tronc commun permettant de poser le cadre et les enjeux du stage, de découvrir le système de la sécurité routière, d'impliquer le stagiaire et de favoriser sa compréhension de la complexité de l'activité de conduite,

- d'un ou plusieurs modules spécialisés relatifs soit à la vitesse et aux infractions associées, soit à l'alcool ou aux produits psychoactifs, soit à la conduite des poids lourds. Le cas échéant, il peut être procédé à un entretien personnalisé et/ou une séance de conduite.

- **Étiquetage des produits sans OGM** : au 1<sup>er</sup> juillet 2012, les ingrédients d'origine végétale, animale et apicole peuvent faire l'objet d'une mention « sans organismes génétiquement modifiés ». Pour bénéficier de cet étiquetage, les ingrédients d'origine végétale doivent par exemple contenir moins de 0,1 % d'OGM.

- **Affichage obligatoire du logo biologique européen** : à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, le logo biologique de l'UE, l'eurofeuille, devient obligatoire sur toutes les denrées alimentaires préemballées biologiques originaires de l'un des 27 pays de l'Union européenne. Par contre, le logo reste facultatif pour les produits biologiques non emballés et importés.

- **Eurotarifs sur les téléphones portables** : au 1<sup>er</sup> juillet 2012, passer ou recevoir des appels avec un téléphone mobile lors de déplacements à travers l'Union européenne (UE) coûte moins cher. Les tarifs au détail sont plafonnés à 29 centimes d'euro hors taxe la minute pour les appels émis depuis l'étranger et à 8 centimes d'euro hors taxe la minute pour ceux reçus à l'étranger.

- **Procédure de déclaration de travaux à proximité des canalisations et des réseaux** : afin de garantir la sécurité des chantiers effectués sur le domaine public ou sur des propriétés privées et afin d'éviter des accidents, il est obligatoire de s'informer sur la présence de canalisations et de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques sur ou à proximité des chantiers. Pour cela, les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux doivent consulter, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le téléservice [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) avant de lancer des travaux.

- **Déclaration de travaux en cours d'eau**. Ce formulaire est conçu pour aider le maître d'ouvrage à formaliser sa déclaration « loi sur l'eau » (en application de l'article L214-3-II du Code de l'environnement) dans le cadre d'interventions légères en cours d'eau dont l'incidence est faible pour le milieu naturel. Après examen de cette demande, le service chargé de la police de l'eau peut demander un complément d'information ou le dépôt d'un nouveau dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, si la nature de l'intervention ou de l'aménagement prévu le justifie. Cette déclaration doit être envoyée à : Direction départementale des territoires.

## DIVERS



**PRINCIPALES CONDITIONS**

- Être de nationalité Française
- Être âgé de 18 ans révolus et de 35 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.
- Être apte physiquement.



**PREMIER CONCOURS**

Concours à vocation ouverte, ouvert aux titulaires de département. Inscription sur Internet à l'adresse du concours ([www.gendarmierrecrute.fr](http://www.gendarmierrecrute.fr))

**DEUXIÈME CONCOURS**

Concours à vocation ouverte, ouvert aux Gendarmes adjoints volontaires (GAV) ou aux Adjoints de sécurité (ADS) en activité et compris au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, au moins 1 an de service ou aux militaires des forces armées autres que la gendarmerie en activité et compris au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours au moins 1 an de service, ou aux résidents de la gendarmerie. Inscription sur Internet à l'adresse du concours ([www.gendarmierrecrute.fr](http://www.gendarmierrecrute.fr))

**RÉMUNÉRATION – LOGEMENT**

- Formation rémunérée de 12 mois, sous le régime de l'internat.
- Solde en début de carrière : 1 563,34 €
- Logement accordé par rétrocession absolue de service.



**PRINCIPALES CONDITIONS**

- Être de nationalité Française
- Être âgé de 17 ans révolus et de 26 ans au plus à la date de dépôt de la candidature.
- Être apte physiquement.

Pour les emplois particuliers, s'ajoutent :

- Posséder au minimum un CAP ou une expérience professionnelle (peuvent varier pour les emplois dans les domaines du secrétariat et des télécoms).

**DÉPÔT DE CANDIDATURE**

A tout moment après de la brigade de gendarmerie du lieu de domicile ou dans un des 25 centres d'information et de recrutement de la gendarmerie (dont 4 quatre-voies). (Les adresses sont disponibles sur le site internet, rubrique « Plus de chez nous »)

**ÉPREUVES DE SÉLECTION**

Sur une épreuve ou plusieurs de nature :

- Un test psychotechnique.
- Un test de connaissances générales (sur l'emploi particulier).
- Un test de compréhension de texte (sur l'emploi particulier).
- Un entretien avec un officier (sur l'après de police judiciaire adjointe).

**FORMATION EN ÉCOLE**

- 12 semaines pour les agents de police judiciaire adjoints.
- 6 semaines pour les emplois particuliers (hors du poste au moment de la candidature).
- 3 mois pour les adjoints (AGV).
- Affectation possible sur l'ensemble du territoire.

**RÉMUNÉRATION – LOGEMENT**

- Solde variant au-delà de 907 à 976 € (net pour un célibataire).
- Hébergement gratuit, allocation d'entretien d'environ 220 euros.



[1] Contrat initial d'une durée de 2 ans, puis possibilité d'un second contrat de 3 ans  
 [2] Par exemple : secrétaires informatiques, relations automobiles, conducteurs véhicules motorisés de police, secrétaires judiciaires, centres d'information des télécommunications, brigades...

[www.lagendarmierrecrute.fr](http://www.lagendarmierrecrute.fr)